

PROCÈS - VERBAL

de l'assemblée statutaire ordinaire des délégués du 16 mai 2018 à 20h00 à la salle du Conseil général à Chevroux

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Gérard Blanc ouvre l'assemblée à 20h00. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction, aux collaborateurs permanents de l'Association ainsi qu'aux invités.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune de Chevroux pour la mise à disposition de la salle.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle du canton de Fribourg. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

3. Nomination d'un scrutateur

Jean-Michel Loup est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 novembre 2017

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 novembre 2017 à Domdidier n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

4.1 Adoption

Il est accepté à l'unanimité tel que présenté avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2017

Le 48^{ème} rapport de gestion de l'exercice 2017 a été transmis à chaque délégué. Ledit rapport a déjà été consulté par toutes et tous, il n'est par conséquent pas lu.

La discussion est ouverte et le bureau exécutif est à disposition pour toutes questions.

5.1 Approbation

Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée passe au vote et accepte le rapport de gestion 2017, et ce, sans avis contraire. Des remerciements sont adressés aux auteurs dudit rapport.

6. Comptes et bilan 2017

Martial Berset, trésorier, présente les comptes de pertes et profits et le bilan 2017 de l'association. Comme chaque personne a pu les étudier dans le rapport de gestion reçu, il n'est passé en revue que les grandes lignes. Les amortissements pour une somme de Fr. 510'983.00 sont détaillés. Le total des charges est de Fr. 1'230'714.10, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés. Les produits divers correspondent notamment à la contribution annuelle du syndicat d'arrosage et à la vente d'eau de secours au SI de Morat. Les frais de concession ont augmenté à cause du doublement de la facture du canton de Fribourg. Ce sujet a déjà été abordé lors de précédentes assemblées des délégués. L'achat d'eau correspond aux sources de Bellechasse.

Les postes principaux du bilan au 31.12.2017 sont également énumérés. Notre trésorier détaille notamment nos dettes :

- BCF, 1'000'000.00, 0,55 %, échéance 31.03.2023
- RAI, 1'400'000.00, 0,88 %, échéance 30.04.2026
- BCF, 3'840'000.00, 1,62 %, échéance 15.12.2018
- RAI, 3'456'000.00, 0,83 %, échéance 31.08.2026

6.1 Rapport de l'organe de révision

Thibaud Demaison, expert-réviseur agréé, donne lecture du rapport de révision établi par Multifiduciaire Fribourg SA.

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du comité de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au comité de direction. Le comité de direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98^e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total du bilan de CHF 10'238'982.25.

Fait à Fribourg le 64 mars 2018. Multifiduciaire Fribourg SA, Thibaud Demaison et Marc Baudin

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Jean-Michel Loup a constaté une augmentation des frais d'énergie et souhaite des explications. Ces frais correspondent aux nouveaux contrats signés. De plus, la station de Cudrefin était avant mentionnée dans les investissements alors que maintenant elle est dans les comptes de fonctionnement.

Jean-Michel Loup demande encore à quoi correspond l'abréviation SIDEV ? Thierry Bovet signale qu'il s'agit de l'ancienne association du Vully (Service intercommunal des eaux du Vully Vaudois) qui regroupait les anciennes communes de Bellerive, Champmartin, Cudrefin, Mur et Vallamand. Martial Berset précise que le montant au bilan correspond au solde de la valeur de rachat des infrastructures de cette association, rachetée en 2000.

6.2 Approbation et décharge aux organes respectifs

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, il est passé à l'approbation de ce point de l'ordre du jour. Les comptes et bilan 2017 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. Il est donné décharge aux organes respectifs et des remerciements sont adressés au trésorier Martial Berset.

7. Décompte final 2017

Le décompte final de répartition des charges 2017 a été établi par notre fontainier Thierry Bovet, selon les statuts en vigueur depuis le 01.01.2011. Ce décompte étant intégré au rapport de gestion, chacun a déjà eu l'occasion de l'étudier. Les consommations relatives à l'arrosage ont été sorties de ce décompte.

Si un membre souhaite des explications sur le mode de calcul par la suite, il pourra s'adresser directement auprès de M. Bovet.

7.1 Approbation

Aucune question n'étant relevée, il est passé à l'approbation du décompte final 2017, qui est accepté à l'unanimité.

8. Nomination de l'organe de révision pour les années 2018, 2019 et 2020

L'organe de révision nommé jusqu'au 31.12.2017 est la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA. Ayant déjà renouvelé une fois le mandat de cette société, la loi nous impose de mettre un terme à leur mandat après 6 ans de révision. Une dérogation aurait pu être demandée au Service des communes, mais le délai pour obtenir une réponse de leur part pour ce soir était trop court et elle aurait très probablement été négative. Une offre a donc été demandée et nous nous sommes adressés à la société

Fidulex SA à Estavayer-le-Lac, actuel organe de révision de la commune de St-Aubin. En effet, le trésorier Martial Berset étant boursier communal à St-Aubin, les travaux de contrôle pourront ainsi être groupés et simplifiés. Cette fiduciaire a les qualifications requises par la législation en vigueur et travaille à la grande satisfaction de la commune de St-Aubin. Leur offre se montant à Fr. 2'500.— (hors TVA) par année, même montant que l'actuel organe de révision. Les statuts précisent que cette nomination se fait pour trois ans. Aucune autre proposition n'étant formulée, la société Fidulex SA est nommée comme organe de révision pour les périodes comptables 2018, 2019 et 2020.

Des remerciements sont adressés à Multifiduciaire Fribourg SA par l'intermédiaire de Thibaud Demaison pour leur excellent travail et leur collaboration tout au long de leur mandat.

9. Informations sur l'exploitation et travaux en cours

La parole est donnée à Bernard Gret, ingénieur. Les travaux à la Stap de Condémine et conduite de Condémine vers l'Allou / Stap de Delley sont terminés, il reste juste les dernières finalités administratives et financières. Le dossier pour l'agrandissement du réservoir Sur le Mont avance. L'envoi du dossier d'examen préalable aux services de l'Etat concernés est imminent. Le diagnostic d'amiante a été fait, tout comme le dossier de défrichement. Les travaux sont planifiés pour l'hiver prochain.

Thierry Bovet, fontainier, donne ensuite quelques précisions sur l'exploitation. Il relève la qualité des installations, en citant en exemple la station de Portalban qui a 48 ans mais qui n'a jamais subi de grosses casses. Il y a eu quelques pannes informatiques à Cudrefin. On constate inmanquablement que l'informatique est plus sensible que les pièces mécaniques.

10. Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuels divers.

Les travaux du renforcement de la conduite Condémine – L'Allou, du pompage de Condémine et de la STAP de Delley sont maintenant terminés. Afin que chacun puisse visiter les nouvelles installations et se renseigner sur les travaux effectués auprès de notre équipe technique, le Comité de direction de l'ABV a décidé d'organiser des portes ouvertes pour les exécutifs des communes membres et les délégué(e)s de l'association. Une invitation a été transmise aux communes pour cette matinée agendée au samedi 16 juin 2018. Le programme sera le suivant : 09h30 : visite du site de Delley, 10h30 : visite du site de Condémine, 11h30 : apéritif.

La parole est ensuite donnée à Thierry Bovet pour quelques explications sur les changements intervenus avec l'entreprise Aidcom, qui a déménagé son siège à Avenches, suite au départ à la retraite de Jean-Claude Cusin. La continuité des services est garantie pour l'ABV.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Gérard Blanc remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention. Il remercie sincèrement notre bureau d'ingénieurs CSD pour son excellent travail et son engagement envers l'ABV. Des remerciements vont également aux membres du bureau exécutif ainsi qu'au personnel permanent pour leur travail tout au long de l'année.

Jérôme Schüpbach prend ensuite la parole en temps que représentant de la commune de Chevroux, leur syndic étant excusé, pour quelques mots de présentation de sa commune. Il convie les personnes présentes à partager un repas servi au Restaurant du Jura au terme des débats.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 20h35.

Céline Geissbühler



Secrétaire

St-Aubin, le 16 mai 2018

Annexe : Liste des présences

Distribution:

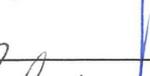
- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- MM. les Préfets des districts de la Broye, du Lac et de la Broye-Vully
- Multifiduciaire Fribourg SA, organe de révision jusqu'au 31.12.2017
- Fiduflex SA, organe de révision depuis le 01.01.2018
- M. René Baechler, président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Marcel Guinnard et Daniel Progin, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Bernard Gret et Thierry Bovet



**ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES
DU 16 MAI 2018 A 20.00 HEURES**

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Gabriel Hayoz	Excusé
	Alain Racine	
(Comité de direction)	Enrico Fiechter	Excusé
Belmont-Broye	Fabrice Currat	
	Florence Humair	
(Comité de direction)	Raphaël Zbinden	
Chevroux	Jacques Mayor	
(Comité de direction)	Jérôme Schüpbach	
Cudrefin	Micheline Duruz	Excusée
	Raphaël Sémon	
(Comité de direction)	Hans-Peter Haerberli	Excusé
Delley-Portalban	Philippe Cotting	
	Edgar Chambettaz	
(Comité de direction)	Nicolas Gavillet	
Gletterens	Nicolas Leuenberger	
	Nicolas Savoy	
(Comité de direction)	Serge Bongard	
Missy	Gérard Blanc	
(Comité de direction)	Gilles Truchot	

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Mont-Vully	Michel Droz	
	David Noyer	
	(Comité de direction) Ralph Erhart	
St-Aubin	Etienne Collaud	
	Didier Schouwey	
	(Comité de direction) Daniel Collaud	
Vallon	Thierry Billieux	
	(Comité de direction) Solange Plancherel	Excusée
Vully-les-Lacs	Jean-Michel Loup	
	Simon Jaunin	
	(Comité de direction) Blaise Gaillet	

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Daniel Lehmann	Excusé
Préfet de Broye-Vully	Olivier Piccard	Excusé
Ingénieur-conseil	Bernard Gret	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Multifiduciaire Fribourg SA	
Fontainier	Jean-Claude Cusin	Excusé
Fontainier	Thierry Bovet	
Secrétaire	Céline Geissbühler	
GRAC	René Baechler	
SI de Morat	Jürg Kunz	
Etablissements de Bellechasse	Marcel Guinnard	
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann Daniel Progin	